

Éléments de la problématique de développement de la main-d'oeuvre

Population immigrante région de la Mauricie

Louise Boulay

Direction de la planification et du partenariat

15 octobre 2001

Population immigrante

La population immigrante en Mauricie a connu une augmentation de 13,4 % de 1986 à 1996 comparativement à 26,1 % pour le Québec. En ce qui concerne la population non immigrante de la région, l'augmentation a été de 3,2 % par rapport à 6,9 % pour le Québec.

La Mauricie compte 3 055 (1,2 %) personnes immigrantes dont 90,3 % (2 760) sont âgés de 15 ans et plus. Parmi cette population, 6,5 % (179) sont prestataires de l'assistance-emploi. De cette proportion, 15,6 % (28) sont responsables de familles monoparentales. Les plus fortes proportions d'immigrants se retrouvent dans les MRC de Francheville et de Maskinongé soit 1,6 % et 1,2 % respectivement. Plus de la moitié des hommes (59,7 %) et des femmes (51,7 %) immigrés sont arrivés en région depuis plus de 20 ans. Le français est la langue maternelle chez 50,2 % des femmes et 46,7 % des hommes immigrés. En conséquence, pour plusieurs personnes immigrées l'apprentissage de la langue française est un obstacle à l'intégration du marché du travail à court terme. Selon les intervenants oeuvrant auprès de cette clientèle, la majorité de celle-ci ne connaît pas le marché du travail québécois et n'a pas de technique de recherche d'emploi.

Nous retrouvons un peu plus d'hommes (50,9 %) que de femmes (49,6 %) immigrés. Cependant, les femmes immigrées (53,6 %) prestataires de l'assistance-emploi sont plus nombreuses que les hommes (47,4 %). Plus du quart (28,3 %) de la population immigrée est âgée entre 30 et 44 ans et près du tiers (31,6 %) a 45 ans et plus. Quant aux jeunes de moins de 25 ans, ils représentent 14 % de la population immigrée.

Près du quart (23,4 %) de la population immigrée de moins de 25 ans ne fréquente pas l'école. Cette situation touche particulièrement les femmes puisqu'elles représentent 72,2 % de cette proportion.

Parmi la population immigrée ayant un niveau de scolarité inférieur à un secondaire V (42,1 %), nous retrouvons plus de femmes (47,4 %) que d'hommes (36,3 %). Toutefois, la majorité (72 %) des personnes immigrées ayant une scolarité postsecondaire sont diplômées. Cette situation s'applique davantage aux hommes (79 %) qu'aux femmes (64,3 %). La sous-scolarisation touche particulièrement les personnes immigrées prestataires de l'assistance-emploi. En effet, la majorité (70,6 %) de ceux-ci a une scolarité de niveau secondaire ou moins.

Les femmes détenant un diplôme postsecondaire se retrouvent davantage dans les domaines d'études liés aux services soit le commerce, la gestion et l'administration (29,3 %), l'enseignement, loisirs et orientation (18,7 %) ainsi que les professions des sciences de la santé (13,8 %) et les lettres et sciences humaines (10,2 %). Quant aux hommes, nous les retrouvons davantage dans les domaines liés aux sciences appliquées (génie (23,1 %), techniques et métiers (22,5 %)) ainsi qu'au commerce, à la gestion et à l'administration (12,5 %).

Selon les ressources du milieu, les personnes immigrées vivent une problématique de reconnaissance de leur diplôme et de leurs compétences sur le marché du travail. Cette situation touche davantage les femmes immigrées ayant des compétences dans les métiers non traditionnels. Cette problématique amène une méconnaissance des compétences des personnes immigrées chez les employeurs.

Les femmes immigrées ont un taux de chômage (18,7 %) plus élevé que celui des hommes (10,4 %). De plus, elles sont moins actives (44,9 %) que les hommes (65,5 %) sur le marché du travail. Parmi la population immigrée active, nous retrouvons 77,5 % d'employés, 20,1 % de travailleurs autonomes et 2,4 % de travailleurs familiaux non rémunérés.

La majorité des femmes (78,9 %) et des hommes (71,4 %) œuvrent dans le secteur tertiaire principalement en hébergement et restauration, en enseignement, en commerce, en soins de santé et services sociaux et en d'autres industries de service.

Les personnes immigrées qui n'intègrent pas le marché du travail à court terme risquent de voir leur période d'inactivité devenir permanente. En effet, les personnes immigrées prestataires de l'assistance-emploi cumulent en moyenne 92,8 mois à l'assistance-emploi.

Les problématiques d'intégration à l'emploi sont :

- ↪ La sous-scolarisation surtout chez les prestataires de l'assistance-emploi (particulièrement les personnes réfugiées) ;
- ↪ La non-reconnaissance du diplôme et des compétences de niveau postsecondaire ;
- ↪ La difficulté d'adaptation au milieu, d'apprentissage du français et de se faire un réseau de contact ;
- ↪ Méconnaissance du marché du travail québécois et des techniques de recherche d'emploi ;
- ↪ Méconnaissance des compétences des personnes immigrées chez les employeurs ;
- ↪ Victime de préjugés de la part des employeurs ;
- ↪ Le savoir-être ;
- ↪ Le savoir-faire.